

SEANCE DU 14 mars 2011

Date de convocation: 10/03/2011 Nombre de conseillers: En exercice:13 Présents:13 Votants:13

L'an deux mille onze, le quatorze mars, à 20H15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VAN AERTRYCK, BOIVENT, LUCAS, MOIRÉ, DEVIGNE, HUET, HONORÉ, VIDELOT, LINAY, PABOEUF, LEDREUX, MESLET, DEGUILLARD.

Secrétaire : Mickaël DEVIGNE

N° 2011-13 : ANNULLATION DE L'ELECTION DU 18/01/2011 DE DEUX ADJOINTS ET REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE

Par courrier en date du 22/02/2011, la Préfecture a notifié qu'en application des dispositions du code des collectivités territoriales, que dès lors qu'il s'agit d'élire plusieurs adjoints, le conseil municipal se doit d'être au complet. Toutefois quand il y a lieu de procéder à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il y sera procédé sans élections complémentaires.

La Préfecture soumet deux hypothèses et invite le conseil municipal à procéder à l'annulation de l'élection du 18 janvier 2011 de Véronique HUET et de Mickaël DEVIGNE en leur qualité respective de premier et de troisième adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Annule l'élection du 18 janvier 2011 de Véronique HUET et de Mickaël DEVIGNE en leur qualité respective de premier et de troisième adjoints.
- Décide de ne remplacer qu'un seul des deux adjoints démissionnaires et de procéder à l'élection de cet adjoint sans élections complémentaires.
- décide que cet adjoint occupera le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste de premier adjoint devenu vacant.
- décide qu'en conséquence, la quatrième adjointe : Laurence MOIRÉ remontera au rang de troisième adjointe.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection du premier adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Election du premier adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Est candidate : Véronique HUET

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus :

- Véronique HUET : 12 voix
- Bernard BOIVENT : 1 voix

Véronique HUET est élue première adjointe au maire et est immédiatement installée.

N° 2011-14 : INDEMNITES DES ELUS

Au cours de la présente séance et suite à la notification de la Préfecture en date du 22 février 2011, le Conseil Municipal a annulé l'élection du 18 janvier 2011 de deux adjoints Véronique HUET et Mickaël DEVIGNE en remplacement des deux adjoints démissionnaires : Bernard

BOIVENT et Anthony LEMASSON en leur qualité respective de premier et de troisième adjoints.

Le Conseil Municipal a ensuite procédé à l'élection d'un seul adjoint en remplacement du rang de premier adjoint : Véronique HUET a été élue première adjointe.

Suite à cette annulation de l'élection en qualité de 3^{ème} adjoint, Mickaël DEVIGNE reste dans sa situation antérieure de conseiller délégué.

Bernard BOIVENT a été nommé conseiller délégué le 18 janvier 2011 et conserve les délégations attribuées.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour, 1 abstention) :

➤ décide d'effectuer une répartition des indemnités des élus, comme suit au tableau annexé, avec effet du 14 mars 2011, suivant l'enveloppe indemnitaire maximale calculée sur base de l'exercice effectif de 3 adjoints et du maire.

➤ décide que les montants déjà versés pour janvier et février avant réception de la notification préfectorale, ne seront pas réclamés aux élus considérant d'autre part qu'avant le 18 janvier ils disposaient de délégations qu'ils ont continué d'exercer.

➤ décide que pour la période du 1^{er} au 13 mars 2011, la répartition des indemnités des élus sera effectuée suivant l'enveloppe indemnitaire maximale calculée sur base de l'exercice effectif de 2 adjoints et du maire.

N° 2011-15 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF LA HAUTE TOUCHE : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Mr le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la délégation de marchés, le bureau d'études 2LM a été retenu pour l'étude du projet et la réalisation des travaux d'assainissement collectif au lieu dit « la Haute Touche ». Le montant de la rémunération forfaitaire s'élève à 9 448.40 € TTC.

N° 2011-16 : BAIL COMMERCIAL DE L'EPICERIE : MODIFICATION DU PRENEUR

Par délibération du 26/01/2006 le Conseil Municipal avait décidé de renouveler le bail commercial du magasin d'alimentation et tabac-presse 16, rue des Ecoles, pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2015.

Il s'avère que le projet de bail établi par l'office notarial BOSSENEC-VERRON à Sens de Bretagne en septembre 2006 n'a pas été signé par le bailleur et par le preneur.

Mr le Maire soumet d'autre part la demande présentée par Mr et Mme SAPIN de modifier le nom du preneur du bail pour l'inscrire au nom de Madame SAPIN Christina.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Prend acte de la régularisation pour signature à intervenir entre M. et Mme SAPIN et le Maire de Saint-Médard sur Ille concernant le bail commercial du magasin d'alimentation tabac-presse, dont le projet d'acte avait été établi par l'étude de Maître Bossenec en 2006 et accepté par les parties.

➤ Autorise Mr le Maire à signer l'avenant au bail prenant effet à compter du 1^{er} mars 2011 portant sur le changement de preneur au nom de Mme SAPIN Christina et toutes les pièces inhérentes.